

27 oct 2017 -17:45

Appartient à Conseil des ministres du 27 octobre 2017

Régime de soutien pour trois nouveaux parcs éoliens en mer du Nord

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le mécanisme de soutien pour les parcs éoliens Northwester 2, Mermaid et Seastar.

Les parcs éoliens seront construits pour 2020. Le mécanisme d'attribution des certificats verts concerne les parcs Northwester 2 (224 MW), Mermaid (246 MW) et Seastar (246 MW). Les trois parcs seront construits à un LCOE (Levelized Cost of Energy, c'est-à-dire un coût actualisé d'énergie) de 79 euro/MWh.

La période de soutien est fixée à 16 ans, et elle peut être prolongée d'un an en cas de moins bonnes conditions de vent.

Voir présentation ci-jointe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be